

A travers les sociétés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 635

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

Vit'le avec des fleurs



HIRT
4, r. de la Fontaine

Fraisse & C^{ie}
TEINTURIERS
conseillent bien, exécutent au mieux
Tous Travaux de Teinture et Nettoyage
Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35
7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37
2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 4.17.39
Usine et magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE
1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91
Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

**HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE**
E. Zbinden-Tissot
3, Coutance
le choix pour toutes les bourses



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

AGENCE DE LA HARPE S. A.
50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38
Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

La Pharmacie MARKIEWICZ
24, Corattière (Vis-à-vis du Cinéma) est la
doyenne des pharmacies genevoises.
Se recommande pour l'exécution consciencieuse
de toutes ordonnances médicales privées aussi
bien que pour les caisses maladies.
Produits de première qualité aux prix les plus
modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

P. LORETTI S. A.
Rue d'Italie, 14 - Tél. 4.34.69 - GENÈVE
Encadrements - Dorure - Miroiterie
Articles pour peintres

Vous trouvez
toujours un beau choix de plantes
vertes et fleuries, fleurs coupées.
Bouquets et Couronnes, chez
E. Preisig, Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève

Hôtel des Familles
GENÈVE
„Christliches Hospiz“
en face de la gare
TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.50

„LE CARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

Corsets Clément
26, Rue du Marché
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

**ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ
TÉLÉPHONE**
MAGNENAT
28, RUE DU MONT-BLANC
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Pour déménager à des prix raisonnables
adressez-vous donc à
SAUVIN SCHMIDT & C^{ie} S. A.
GENÈVE - Rue des Gares - Tél. 2.63.13

Vous trouverez chez
M. BORNAND
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)
Tous genres de meubles en fer et rotin
Téléphone 4.98.07

contribue à rendre partout nos concitoyens conscients
de leurs privilèges et des devoirs qui les attendent.

G. GUICHARDET.

Le Groupe d'économie ménagère...

...créé par la Centrale fédérale de l'Economie
de guerre, est présidé par Mme Zublin-Spiller,
présidente du Service populaire suisse (ancien
Bien du Soldat) et du Comité consultatif des
femmes suisses. Ses deux collaboratrices sont
Mlle E. Rickli, Dr en sciences économiques et
directrice du Groupe d'économie ménagère à l'Office
de guerre pour l'alimentation, et Mlle J. Studer,
du Office de l'Industrie, des arts et métiers et
du travail (appelé par abréviation en français
OFIAT).

Le but de ce nouveau groupe est de développer
les connaissances féminines, non seulement
comme par le passé en matière d'alimentation,
mais encore en touchant d'autres problèmes posés
par l'économie de guerre. On peut donc bien penser
que nous saluons chaudement cette innovation,
tout ce qui ouvre aux femmes d'autres horizons
que ceux de leurs recettes de ménage ayant depuis
toujours figuré à notre programme.

Petit Courrier de nos lectrices

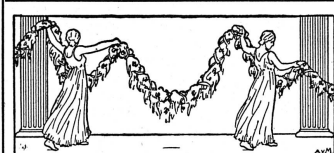
A. Q. à Ch. B. de R. (Lausanne). — L'ordonnance
fédérale du 8 mai 1938 prévoit, en effet,
que « l'éligibilité des femmes (comme officier
d'état civil) relève du droit cantonal ». Mais pour
savoir si ces cantons ont fait usage de cette faculté,
il faudrait feuilleter 25 règlements d'application
cantonaux et faire une enquête un peu
longue... Il est probable, du reste, que la plupart
des règlements cantonaux ne disent rien à cet
égard (c'est ce que fait, par exemple, le règlement
vaudois), et, dans ce cas, les femmes pourraient
être nommées à ce poste dans la même mesure où
elles peuvent être fonctionnaires cantonales. Puis-je
ajouter que le droit d'être officier d'état-civil ne
correspond pas nécessairement à un état féminin
avancé. J'ai assisté à un mariage, il y a quelques
années, dans un village du sud du Portugal, et
l'officier d'état-civil qui a procédé au mariage
était une jeune femme d'une trentaine d'années.
On l'aurait beaucoup étonnée en lui disant
qu'elle-même ou son village étaient féministes !

E. K. (Genève) à la même. — Le canton de
Genève n'a pas fait usage de la faculté que lui
laisse l'ordonnance fédérale sur le service de l'état
civil de nommer une ou des femmes comme officier
de l'état civil. Rien dans la loi cantonale ne
paraît mettre opposition à la chose, et il est à
présumer que personne jusqu'ici n'a songé à recourir
à une femme pour cet emploi.

Garnet de la Quinzaine

Samedi 20 mars :
GENÈVE : Société théosophique, 14, Bd. des Philosophes, 17 h. : La mission de la femme dans l'œuvre de reconstruction, conférence par Mlle Elisabeth Huguenin. Billets à 1 fr. 50.
Dimanche 21 mars :
SOTTENS : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio, 18 h. 45 : Le Dispensaire antialcoolique de Neuchâtel et environs.
Dimanche 28 mars :
SOTTENS : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio, 18 h. 45 : Pro Familia.
Id. ZÜRICH : XVII^e Journée cantonale des femmes de Zurich et de Winterthur consacrée à l'étude des problèmes de l'après-guerre. Orateurs : le Dr. F. Wartenweiler, M. Jean Musard, chef d'industrie (Bienne), Mlle Clara Nef (Herisan). Examen des questions d'ordre économique et spirituel que la Suisse aura à résoudre.

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE



A travers les Sociétés

Chez les Eclaireuses genevoises.

Les Eclaireuses genevoises ont fêté avec entraînement le jour de pensée internationale du 22 février ; elles savent que les liens fraternels de la pensée sont plus que jamais précieux à l'heure d'aujourd'hui. C'est ce que n'a pas manqué de faire ressortir M^{lle} Yvonne Achard, membre du Comité Mondial des Guides et Eclaireuses, en y ajoutant un témoignage de reconnaissance à Lord et Lady Baden-Powell. Puis, des sections ont représenté sur la scène différents épisodes tirés de trois ouvrages du fondateur du « mouvement » : *Eclaireurs*, *Le Livre des Eclaireuses*, *Histoire de ma vie*. Tout se déroula avec discipline, ordre, rapidité et fit la joie de toutes.

La Commissaire cantonale en charge depuis plus de sept années, M^{lle} Irène Cuénod, prit alors congé officiellement de « ses » Eclaireuses et remit la bannière cantonale à son successeur, M^{lle} Hélène Metz. Nous saisissons cette occasion pour rappeler ici la carrière d'Irène Cuénod dont le dévouement au scoutisme a été constant pendant 27 années et nous sommes certaines que le Mouvement ne recourra jamais en vain dans l'avenir à ses connaissances scouties si approfondies.

Irène Cuénod a pris une part active avec les chefs Yvonne Achard et Constance Chawner-Lederey à la fondation des Eclaireuses genevoises. Elle était aussi à la première réunion de déléguées suisses convoquées à Lausanne par M^{lle} Jeanne Paschoud le 10 juin 1917. En 1924, elle fait partie du petit contingent suisse qui se joint à cette magnifique aventure que fut le premier camp mondial des Eclaireuses à Foxlease (Angleterre). C'est à son crayon que nous devons le dessin de l'insigne suisse, le « Trèfle rouge et blanc » que les Eclaireuses portent avec joie et fierté depuis 1926. C'est l'époque où la S. d. N. brillait de tout son éclat et où l'on demande

aux Eclaireuses genevoises d'organiser en 1927 un camp international d'information : Irène Cuénod apporte son concours compétent à celles qui acceptent cette grosse responsabilité. Encouragée par la cheftaine anglaise qui dirige ce camp, « Marmotte » (c'est le totem d'Irène) part pour suivre un cours d'instruction de camping en Ecosse et revient munie de sa « licence de camping ». Dès lors, pendant 10 années, elle consacre ses forces à organiser d'abord, à perfectionner ensuite le camping de la Fédération des Eclaireuses suisses. Irène Cuénod vous avez droit à la reconnaissance des Eclaireuses suisses ; vous avez travaillé à augmenter le rendement de la jeunesse féminine de votre pays et elle saura ne pas l'oublier !

K. J.

A l'Ecole d'études sociales (Genève).

C'est le 8 mars qu'a eu lieu l'assemblée générale annuelle de l'Ecole, et, comme de coutume, le rapport de la directrice, Mme Wagner-Beck donna un aperçu très vivant de l'activité de cette institution. Le nombre des élèves en serait déjà une preuve : « La Suisse, dit Mme Wagner, est aujourd'hui un des seuls pays où l'on puisse songer à une formation professionnelle régulière. » Partout ailleurs, les jeunes sont astreints à participer à la production de guerre.

Pour l'Ecole, de nouveaux champs de travail s'ouvrent, tel que celui d'assistantes sociales d'usines. A côté des stages réguliers les élèves sont souvent sur la brèche : par exemple, l'Aide à la paysanne, que mène avec dévouement Mlle Zullig (*Pro Juventute*), Service social d'un Corps d'armée et d'un E.S.M., homes pour mères et enfants réfugiés, aide à un Foyer pour mères et enfants français, aide à la Croix-Rouge, au Secours aux enfants sous diverses formes — dans toutes ces manifestations on trouve des élèves de l'Ecole. Bibliothécaires et secrétaires se rendent utiles dans les services administratifs de l'armée : Livre du soldat, bibliothèques d'hôpitaux, aide intellectuelle en faveur des prisonniers de guerre, etc. La minutie des bibliothécaires est une qualité fort appréciée dans le classement de documents, ainsi aux archives du Comité international de la Croix-Rouge. Citons encore les stages qui permettent aux élèves de mettre en pratique ce qu'elles ont appris : stage dans un service social d'usine, stage à l'Hôpital

cantonale de Lausanne, à l'Hôpital pour enfants infirmes de Zurich, à l'Oeuvre nationale pour la Maternité et l'Enfance de Naples, etc., etc. Le semestre d'hiver 1941-42 comptait 121 élèves inscrites, dont 97 suivaient l'enseignement de l'Ecole sociale et 24 celle des laboratoires. 25 diplômes et 10 certificats ont été délivrés : 17 à des élèves de l'Ecole, 10 à des laborantes, 8 à des élèves de la section technique du secrétariat. Un hommage bien mérité est rendu à Mlle Thürig, la précieuse collaboratrice de la directrice, ainsi qu'aux aides zélées, Mlles G. Gampert, Elsi Müller et Morand qui ont dû quitter le secrétariat pour des raisons de mariage, de santé ou de travail professionnel.

Les rapports de la trésorière, Mlle Burckardt, et de la présidente du Foyer de l'Ecole, Mme Jaques, apportent des renseignements d'un grand intérêt : tout marche à souhait dans le domaine « finances » où il y a un solde actif de 500 fr., et dans celui des travaux ménagers, qui a compté 87 élèves inscrites, internes et externes. L'Assemblée générale s'achève sur une très intéressante conférence de M. le pasteur Secrétan-Rollier (Lausanne) : *L'effort de la Suisse en faveur des réfugiés*.

Après avoir mis en évidence le privilège, parmi les plus beaux, qu'a la Suisse, de s'occuper des réfugiés, M. Secrétan remonte aux siècles passés et présente un tableau très suggestif — visions d'amour au milieu des tragiques persécutions actuelles — des différentes époques où ce pays fut tout particulièrement terre de refuge. Intéressante aussi la définition de ce qui constitue exactement le droit d'asile en vertu duquel la Suisse a pu, et peut, plus que jamais, être pour tant de malheureux un port dans la tempête ! Vient ensuite une description des camps — baraquements, dont il en existe 9, de leur fonctionnement et de leur financement, dernier point sur lequel le conférencier relève bien des sottises écrites dans la presse. Occasions de culture intellectuelle et artistique offertes aux réfugiés, épisodes émouvants, tâches des camps d'accueil qui doivent être, protéger, rassurer, consoler, scènes bouleversantes aussi — tout cela fut dit avec une clarté et une conviction éloquentes qui retinrent l'attention émue des nombreux auditeurs.

M.-L. P.